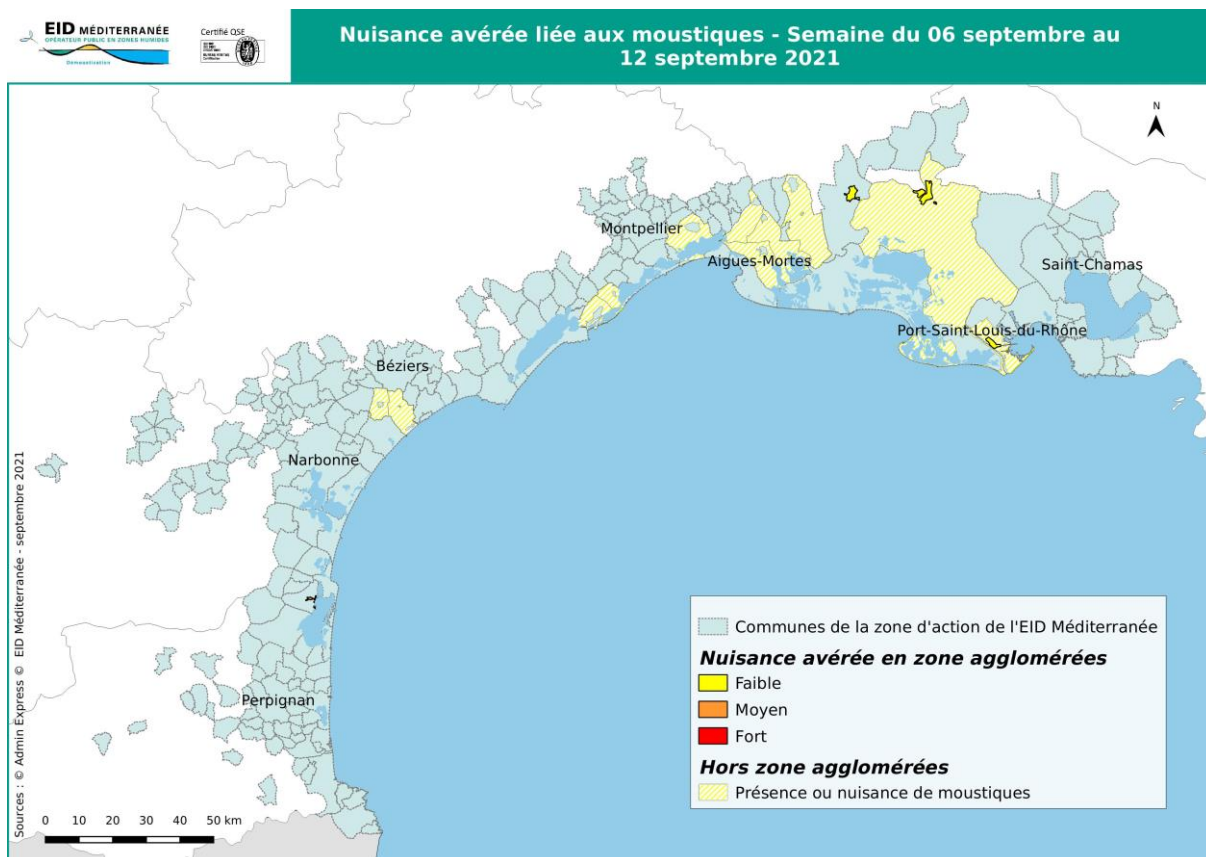


## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 6 au 12 septembre 2021



#### Au cours de la semaine du 6 septembre 2021 :

La principale actualité de la semaine se situe dans les zones humides de l'est est du littoral héraultais et de ceux du Gard et des Bouches-du-Rhône, où jusqu'à 120 mm de pluie ont pu être enregistrés le 3 septembre. Ces pluies, certes plus localisées dans l'espace, font penser à celles de début septembre 2005. Les densités de larves relevées après l'assec estival, là où les précipitations constituent l'origine des mises en eau, y sont semblables à celles d'il y a seize ans et très fortes. En effet, certains sols secs depuis plusieurs mois ont connu leur première submersion de l'année. C'est, entre autres, suite à ces précipitations et aux nuisances qui en ont découlé qu'une démoustication expérimentale a été mise en place en 2006 par les collectivités concernées autour des agglomérations de Salin-de-Giraud et de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Plus de 2 700 hectares de zones humides ont été traités par voies aérienne et terrestre sur la zone d'action de l'EID-Med.

Les traitements terrestres en milieu urbain contre *Culex pipiens* ont concerné 3 200 gîtes sur le domaine public. Toujours en milieu urbain, le moustique-tigre est toujours présent et nuisant.

### À compter du 13 septembre 2021 :

Des risques de nuisance liée aux moustiques « ruraux » sont à prévoir en deuxième moitié de semaine selon les conditions météorologiques.

La rigueur est de mise s'agissant de la mise en œuvre des bons gestes visant à priver d'eau le moustique-tigre au sein des domiciles (voir [www.moustiquetigre.org](http://www.moustiquetigre.org)).

### Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : plus de 700 hectares ont été traités par voies aérienne et terrestre. Malgré quelques mauvaises conditions météo requérant une nouvelle organisation des vols corrélées au protocole du domaine de la Palissade (embouchure du Grand-Rhône), qui a convenu de certains aménagements horaires, l'ensemble des éclosions a pu être traité avec des résultats plutôt satisfaisants. Des évaluations vont être réalisées tout au long de la semaine, afin de localiser et d'évaluer d'éventuelles nuisances résiduelles.

► **Gard** : Quelque 470 hectares de zones humides ont été traités en quelques jours avec des résultats globaux satisfaisants. Néanmoins, des émergences de moustiques « ruraux » adultes sont en cours, suite aux pluies du 3 septembre, notamment dans les zones non traitées en limite de la zone d'action. Ces nuisances à venir s'ajoutent à celles qui sont consécutives aux mises en eau des marais de chasse, en août, et que les vents d'est ont apportées au début de la semaine dernière. Ces *Aedes caspius* sont particulièrement mobiles et agressifs en septembre, car leur fin de saison approche et leurs déplacements seront favorisés par les vents de mer dits porteurs. Le Grau-du-Roi, qui a subi les plus fortes précipitations du sud gardois, semble le plus exposé. Ce lundi matin, la nuisance était sensible aux abords de Port-Camargue. Ailleurs, les nuisances sont locales, souvent situées dans les milieux naturels. Même si la période est propice à une dispersion rapide, il est peu probable que les zones urbaines soient touchées.

► **Hérault** : Suite aux mises en eaux importantes et avec de très fortes densités larvaires, des nuisances résiduelles, après plus de 1 000 hectares traités en 5 jours, pourraient se faire ressentir durant les prochains jours, d'abord hors agglomérations, comme à Mauguio, Vic-la-Gardiole et Villeneuve-lès-Maguelone. L'inaccessibilité et la fermeture de certains gîtes larvaires, comme des roubines, contribuent à augmenter le risque de nuisance favorisé par une météo qui facilite la dispersion des moustiques « ruraux » adultes.

► **Aude** : Sur le littoral, les précipitations locales (environ 20 mm) n'ont pas engendré de submersion en zones humides, où ce ne sont que des remontées d'étangs qui ont provoqué des éclosions larvaires, traitées par voie terrestre puis par hélicoptère, mais tardivement, en raison du mauvais temps en milieu de semaine, pour une superficie cumulée de près de 200 hectares. Les zones rétrolittorales, en revanche, ont été inondées par la pluie. Les contrôles d'efficacité donneront une première tendance sur les éventuels risques de nuisance, comme à Gruissan (Roc de Conilhac), à Port-La-Nouvelle (Sainte-Lucie) et à Fitou.

► **Pyrénées-Orientales** : Le vent marin souffle depuis deux semaines et entraîne des fluctuations successives, avec des éclosions larvaires différées. La météo défavorable, en milieu de semaine, a conduit à décaler certains traitements. Or lorsque les larves sont âgées, elles s'alimentent moins et en résultent des échecs partiels imprévisibles. Des traitements par moyen chenillé ont été effectués sur des parcelles accessibles. Un traitement par hélico a été réalisé vendredi 10 septembre sur des stades larvaires avancés. Au total, quelque 200 hectares ont été traités. Il y pourrait y avoir une forte nuisance sur la commune de Salses-le-Château les jours prochains. Il y a eu une légère remontée des niveaux d'eau ce week-end, avec une nouvelle éclosion larvaire sur les bordures. De nouveaux traitements seront nécessaires. Sur l'étang de Canet et la partie est de l'étang de Salses, un traitement par avion s'est déroulé ce samedi 11 septembre, avec des résultats satisfaisants. Des traitements par moyen chenillé seront de nouveau effectués pour compléter les applications aériennes.

